

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-188

Objet de la délibération : **STRUCTURES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT ET PROJETS D'ÉTABLISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE**

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

– CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code de la Santé Publique et ses articles R 2111-1, L 2111-3-1 et de R2324-16 à R2324-46-4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret N°2021-1446 du 4 novembre 2021 relatif à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant, et le décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2022-194 à n°2022-205, en date du 17 juin 2022, actualisant les règlements de fonctionnement et les projets pédagogiques des structures d'accueil du Jeune Enfant gérées par l'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la compétence Petite Enfance exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette compétence, elle gère en régie les établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- « La Courte Echelle » à Brignoles,
- « L'Île aux Enfants » à Tourves,
- « Les Griffons » à La Roquebrussanne,
- « Leï Moussis » à Néoules,
- « Les Petits Poucets » à Rocbaron,
- « Les Pitchounets » à Garéoult.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les règlements de fonctionnement et les projets des Etablissements d'accueil du jeune enfant afin d'y intégrer des évolutions réglementaires qui concernent notamment :

- Leur dénomination,
- L'ajout en annexe de 6 protocoles,
- La quotité de temps de travail du directeur de l'établissement,
- La présentation des modalités d'organisation de l'accueil en surnombre
- Le concours d'un référent « Santé et Accueil inclusif »
- La mise en œuvre de séances d'analyse de pratiques professionnelles

CONSIDERANT que ces modifications doivent être portées à la connaissance des familles et des partenaires institutionnels (PMI et CAF) de la Communauté d'agglomération ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les règlements de fonctionnement et les projets d'établissement ainsi modifiés, ci-annexés, des établissements d'accueil du jeune enfant suivants :
 - ✓ « La Courte Echelle » à Brignoles,
 - ✓ « L'Île aux Enfants » à Tourves,
 - ✓ « Les Griffons » à La Roquebrussanne,
 - ✓ « Leï Moussis » à Néoules,
 - ✓ « Les Petits Poucets » à Rocbaron,
 - ✓ « Les Pitchounets » à Garéoult.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND